

Directives pour les stages hors de l'entreprise

Entreprises qui peuvent offrir les 6 domaines de formation, mais ne peuvent pas assurer certains objectifs de formation

1. **Les stages doivent durer au moins 4 semaines consécutives.** Ainsi de nouvelles compétences, qui ne peuvent pas être assurées par l'entreprise formatrice, seront acquises.
 2. Le contenu du stage **doit être répété lors de l'année d'apprentissage suivante**, afin que les compétences acquises puissent être consolidées. La durée du stage de répétition devrait d'être de 1 à 2 semaines consécutives.
 3. **Avant le stage:** Le formateur établit, pour l'entreprise de stages, une liste des objectifs de formation à exercer selon le plan de formation.
 4. **Après le stage:** Le formateur demande un feedback sur le déroulement du stage à l'entreprise de stage. L'entreprise de stage informe le formateur, si les objectifs de formation ont été atteints. Au cas où des objectifs de formation prévus ne sont pas atteints, le formateur doit prévoir des mesures appropriées.
 5. Durant le stage, l'apprenant établit **au moins 1 rapport de travail**, qui est contrôlé et signé par l'entreprise de stage. Ensuite, après le stage, l'apprenant fait une réflexion pour analyser les compétences professionnelles, méthodologiques, personnelles et sociales qu'e a pu acquérir (voir rapport de formation).
 6. **L'entreprise de stage et l'apprenant font ensemble un bilan du stage.** Ainsi, l'apprenant a la possibilité de demander des précisions sur son attitude au travail et sa collaboration.
 7. L'entreprise formatrice transmet à la gérance du Réseau-Intendance les coordonnées des entreprises de stage avec lesquelles une bonne collaboration est possible. Une liste spécifique d'adresses de ces entreprises de stage sera établie et mise ensuite à disposition des entreprises du réseau.
- ➔ En principe, l'entreprise formatrice se charge de l'organisation des stages. Le Réseau-Intendance soutient les entreprises formatrices dans cette démarche.

- Les frais sont à la charge de l'entreprise formatrice. Les entreprises de stage peuvent éventuellement être d'accord de prendre une partie des frais à leur charge.

Selon les besoins, le Réseau-Intendance adapte les directives éditées ci-dessus.

Etabli à Grangeneuve, le 16 novembre 2010

Bettina Perroulaz
Gérance du réseau

Anne-Marie Durussel
Présidente du comité